

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte "GARBIKI"
de collecte des déchets ménagers et assimilés
Jeudi 11 décembre 2008 à 20 heures 30

Présents : Outre celle de Monsieur le Président, ARBELETCHÉ Sylvie, AGUERRE Jeanne, GOYHENETCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, CURUTCHET Xavier, DACHARY Jean-Pierre, CANDELE Hubert, BISCAICHIPY Maïté, CLAVERIE Dominique, HARGOUS Jean-Michel, DUHALDE Jean-Michel, HAICAGUERRE Pierre, EDOUARD Claude.

Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration : SANCHEZ André (procuration à BISCAICHIPY Maïté), LACOSTE Xavier (procuration à DUHALDE Jean-Michel).

Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration : /

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Beñat INCHAUSPE le Jeudi 11 décembre 2008 à 20 heures 30 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

1 / Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 18/09/08 :

Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Faisant suite à l'interrogation soulevée par Monsieur Jean-Michel HARGOUS lors du précédent Comité Syndical, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il n'existe pas à l'heure actuelle - hors redevance incitative - d'autres dispositifs financiers incitatifs individualisés en matière de tri des déchets.

L'amélioration des performances en matière de tri sélectif devra, par conséquent, passée par une recrudescence des efforts en matière de communication et de sensibilisation au geste tri via le travail de notre Ambassadrice du Tri.

Monsieur le Président profite de l'occasion pour informer l'assemblée du départ de Claire GRILLARD - Ambassadrice du Tri - et de son remplacement à compter de janvier 2009 par Magali LARTIGUE.

Monsieur le Président salue la qualité du travail fourni par Claire GRILLARD qui occupera dorénavant - pour le compte du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi - le poste de Coordinatrice du réseau des Ambassadeurs du Tri.

2 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur Xabi IRIGOYEN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

3 / Intervention de Monsieur Dominique CARRERE - Directeur du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi - :

Après avoir excusé Monsieur Alain IRIART - Président du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi - qui n'a pu se libérer ce soir, Monsieur le Président accueille Monsieur Dominique CARRERE - Directeur du Syndicat Mixte -.

Monsieur Dominique CARRERE présente les orientations prises par le syndicat en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés dans la zone ouest des Pyrénées Atlantiques.

Monsieur le Président remercie Monsieur Dominique CARRERE pour la présentation de son exposé dont un exemplaire est joint au présent compte rendu.

4 / Poursuite du programme de réhabilitation des décharges sauvages recensées sur le territoire du Syndicat Mixte Garbiki - Lancement de la procédure :

Monsieur le Président rappelle que les résultats de l'étude diagnostic préalable à la réhabilitation des 16 décharges sauvages recensées sur le territoire de "Garbiki" ont été présentés lors du Comité Syndical en date du 06 février 2007.

Il est ressorti de cette étude que les sites situés sur les communes d'Iholdy et de La Bastide Clairence présentaient - potentiellement - le plus de risques.

Le Comité Syndical ayant décidé de réhabiliter en priorité les sites les plus sensibles, il a été proposé aux communes pré-citées d'engager les travaux de réhabilitation. Ces deux communes ayant répondu favorablement à cette proposition, ces travaux ont été lancés et sont, aujourd'hui, terminés.

Il convient maintenant de poursuivre dans son ensemble ce programme de réhabilitation. Pour ce faire, il convient de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat dont le modèle est joint à la note de synthèse.
- Lancer une procédure adaptée ou un appel d'offres ouvert afin de réaliser les travaux correspondants.
- Solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'ensemble des partenaires potentiels.
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches relatives à ce dossier.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

5 / Décision Modificative 01/2008 :

Monsieur le Président indique qu'afin de procéder à des ajustements de crédits, il est proposé au Comité Syndical de voter la Décision Modificative 01/2008 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / DEPENSES

Article 60622 : Carburants	+ 2 500.00 €
Article 611 : Contrat Prestations de services	+ 1 500.00 €
Article 6135 : Locations mobilières	+ 1 000.00 €
Article 6531 : Indemnités Elus	+ 11 000.00 €
Article 6533 : Cotisations Caisses de retraite (Elus)	+ 1 000.00 €
Article 023 : Virement à la section d'investissement	+ 12 000.00 €

2 / RECETTES

Article 722 : Travaux en régie	+ 6 000.00 €
Article 7331 : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	+ 3 000.00 €
Article 7475 : Reversement TEOM de la CC	+ 20 000.00 €

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>

1 / DEPENSES

Article 2111 : Acquisition Terrain Déchetterie - Local Technique	+ 11 500.00 €
Article 2158 : Travaux en régie (Installation Socles)	+ 4 800.00 €
Article 2182 : Travaux en régie (Remplacement réservoir)	+ 1 200.00 €
Article 2318 : Réhabilitation Décharges Iholdy + La Bastide Clairence	- 12 031.00 €

2 / RECETTES

Article 1068 : Résultat reporté	- 80 531.00 €
Article 1327 : Participation CC (Glissement de Terrain)	+ 22 000.00 €
Article 1641 : Emprunt (Déchetterie - Local Technique)	+ 52 000.00 €
Article 021 : Virement de la section de Fonctionnement	+ 12 000.00 €

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

6 / Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2009 :

Monsieur le Président indique que la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 modifiée a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 1612-1 qui permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent - non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser -.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à utiliser pour le budget 2009 cette disposition dans le respect des limites énoncées ci-dessus.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

7 / Questions diverses :

- Généralisation du tri du papier dans les établissements scolaires ainsi que dans les établissements "gros" consommateurs de papier :

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la distribution prochaine de caissettes de 30 litres dans l'ensemble des établissements scolaires du territoire.

Il est, par ailleurs, demandé aux délégués syndicaux de recenser dans chaque commune les principaux gisements de papier afin que de la même manière, le Comité Syndical puisse mettre à disposition de ces établissements, l'équipement nécessaire pour faciliter le tri du papier.

- Proposition d'intervention des services du Syndicat Mixte Garbiki dans les communes membres :

Monsieur le Président indique que les communes intéressées peuvent solliciter les services du syndicat afin d'organiser - lors d'un Conseil Municipal ou d'une réunion publique - une réunion d'information ayant pour objet de présenter les actions du syndicat mais aussi de sensibiliser la population aux bons gestes en matière de tri des déchets.

- Réalisation d'une étude d'optimisation des collectes :

Monsieur le Président indique que le syndicat Mixte Bil Ta Garbi a décidé de lancer une étude sur la collecte des déchets des collectivités.

L'objet de cette étude est de réaliser un diagnostic de l'existant accompagné d'une étude de coûts puis de faire ressortir les leviers d'optimisation et d'étudier des scénarii en vue de maîtriser les coûts de gestion des déchets.

Monsieur le Président propose de désigner Xabi IRIGOYEN comme référent en charge de suivre cette étude.

Accord unanime du Comité Syndical.

- Révision du Plan Départemental des déchets ménagers et assimilés :

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il sera procédé du 01/12/08 au 09/01/09 à une enquête publique sur le projet de révision du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après avoir indiqué que les documents relatifs à cette enquête sont téléchargeables sur les sites de la Préfecture des Pyrénées Atlantiques (www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr) et du Conseil Général 64 (www.cg64.fr), Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une réunion du Comité Syndical se tiendra prochainement afin d'émettre un avis sur ce projet.

La séance est levée à 23 H 00

*

*

*

*